



Test adn parent biologique retrouvé

Par **lethi**, le **29/07/2008** à **12:03**

bonjour,

j'ai été adoptée, il y a plus de 35 maintenant.

j'ai retrouvé ma famille biologique au vietnam et pour en être vraiment sûre, je souhaiterais faire un test adn.

comment dois-je procéder ?

merci pour votre réponse.

cordialement.

lethi

Par **Isabelle89**, le **22/04/2014** à **16:13**

Bonjour,

Je viens de voir votre message, 8 ans après je suis dans la même situation que vous, pouvez vous me dire quelles ont été vos démarches pour vous assurer du lien de parenté avec votre famille biologique ?

Par **cocotte1003**, le **22/04/2014** à **17:59**

Bonjour, vous pouvez faire un test à l'étranger, suisse par exemple mais cela ne sera pas valable en justice. Pour qu'un test soit valable en France, il faut qu'un juge le demande,

cordialement

Par **jibi7**, le **22/04/2014** à **18:00**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

En France il faut une décision / justification judiciaire pour obtenir une recherche adn.

Cependant si l'important pour vous est de confirmer votre lien biologique avec des personnes sans remettre en cause autre chose peut être sera t il plus simple de commencer par un test fait librement a l'etranger, et selon les résultats d'aviser.